

→ *Chauffer son logement*

## Des dispositifs pour lutter contre la précarité énergétique

Avec l'arrivée de l'hiver, les factures de chauffage montent, et peuvent parfois peser trop lourd dans le budget des ménages. Le point sur la précarité énergétique et les solutions pour en sortir.

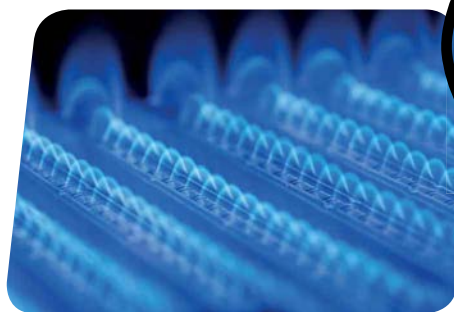


30

NantesPassion — N° 238 — NOVEMBRE 2013



© Photos : Thinkstock



### QU'EST-CE QUE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

C'est l'impossibilité de satisfaire un besoin élémentaire, celui de chauffer son logement. Un besoin désormais inscrit dans la loi, depuis le 12 juillet 2010. D'après l'Insee, 3,8 millions de ménages seraient dans cette situation, dépensant plus de 10 % de leurs revenus pour l'énergie dans leur logement. Jusqu'alors, cette question était plus associée à la pauvreté qu'à l'énergie.

Aujourd'hui, les différents acteurs concernés (logement, énergie, social) commencent à se concerter pour travailler de manière complémentaire sur cette problématique à multiples facettes.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Des personnes à faibles ressources mais pas seulement. On peut bénéficier de revenus corrects et habiter un logement très énergivore. La précarité énergétique va ainsi concerner des locataires du parc privé ou social, mais

aussi des propriétaires occupants, souvent des personnes âgées qui vivent dans un logement ancien, mal isolé et qui préfèrent couper le chauffage plutôt que de payer des factures trop lourdes. Indirectement, cela concerne aussi les propriétaires bailleurs louant des logements énergivores et réticents à remédier à la situation par des travaux d'isolation par exemple. Cela crée de fait pour leurs locataires des conditions de vie problématiques et que l'on peut associer à la précarité énergétique.

### QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

Première conséquence, une mauvaise qualité de vie des occupants du logement mais aussi une dégradation de la qualité du logement lui-même, car un logement mal chauffé se dégrade

rapidement (humidité, moisissures...). Mais aussi des problèmes d'impayés et de dettes, des dégradations de l'état de santé (asthme, allergies) liées à l'humidité stagnante et à la mauvaise qualité de l'air intérieur. Sans parler des dangers potentiels d'émanations de monoxyde de carbone ou de chauffages d'appoint au pétrole sans aération adéquate. Enfin, les chaudières mal entretenues pour cause de budget insuffisant augmentent de 10 % en moyenne la facture énergétique.

### QUE FAIT LA VILLE ?

Elle a mis en place depuis quelques années des conseillers solidaires, qui aident les ménages à bas revenus dans leur quotidien. La précarité énergétique peut être abordée lors d'un entretien et les conseillers peuvent orienter la personne sur le bon dispositif, selon sa situation. Depuis 2008, la loi fait obligation aux fournisseurs d'électricité, de gaz et d'eau de signaler aux municipalités les personnes en situation d'impayés. Le CCAS de Nantes peut ainsi identifier les ménages qui ont des dettes d'énergie et les accompagner dans leur demande. Par ailleurs, le dispositif Ecomob, matérialisé par un triporteur, permet à des acteurs complémentaires (Ville, Anaf, CSF) de venir parler de ces questions aux habitants, au plus près de chez eux.

Contact : 02 40 99 28 11 ou 28 12

### PRATIQUE

#### Contacts utiles

- **Tarifs sociaux**

0 800 333 123 (électricité).

0 800 333 124 (gaz).

- **Espace info énergie – Alisée :**

infos et conseils sur la maîtrise de l'énergie. 02 40 08 03 30.

- **Aides énergie du Fonds de solidarité logement (Conseil général)**

02 51 17 22 80 –

[www.loire-atlantique.fr](http://www.loire-atlantique.fr)

- **CAF de Loire-Atlantique**

(prêts à l'amélioration de l'habitat)

0 810 25 44 10 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h – [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### ET QU'EN EST-IL DES TARIFS SOCIAUX DE L'ÉNERGIE ?

Pour lutter contre les dettes d'énergie des ménages à bas revenus, l'État a mis en place des tarifs sociaux : en 2005, le tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité et, en 2008, le tarif spécial de solidarité (TSS) pour le gaz. Pour en bénéficier, il faut être éligible à la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire). Avant mars 2012, il fallait faire une demande pour bénéficier de ces tarifs. Depuis, c'est automatique, à partir du moment où la personne est enregistrée comme bénéficiaire de la CMUC ou de l'ACS (aide complémentaire santé) auprès de sa caisse d'assurance maladie. Et les plafonds de ressources ont été relevés. Pour une personne seule, le plafond est de 967 € par mois. Le TPN (électricité) permet de réduire la facture de 90 € en moyenne par an. Et le TSS (gaz), de 22 à 156 €, selon la consommation (aide forfaitaire). Pour mieux faire connaître ces tarifs sociaux, Nantes Habitat, qui loge un Nantais sur six (46 000 personnes), a entrepris des formations à destination d'une centaine d'agents qui sont au contact des locataires. Les agents peuvent donner l'information et aider le locataire à remplir sa demande. Plus du quart des locataires de Nantes Habitat pourraient être concernés.

### Y'A-T-IL D'AUTRES RÉPONSES POSSIBLES ?

Oui, et parmi elles, la médiation sociale énergie proposée par l'Association nantaise d'aide familiale (Anaf) depuis 2009, en partenariat avec le CCAS, le Conseil général, ERDF et GDF-Suez. À la demande d'un travailleur social, d'un partenaire ou d'un locataire, l'Anaf se rend à domicile pour établir un diagnostic (logement, budget, consommation...), faire le lien avec le fournisseur d'énergie en cas d'impayé, ou avec le propriétaire si le logement est trop énergivore, ce qui peut être source de conflit avec le locataire.

Armelle de Valon

Contact : 06 33 33 39 58 – [mediation.energie@anaf.asso.fr](mailto:mediation.energie@anaf.asso.fr)

### EN BREF

#### Informatique pour les détenus

Le CLIP (Club Informatique Pénitentiaire) intervient pour former les détenus à la bureautique (Windows, traitement de texte, tableur). L'association recherche des bénévoles pour aider les détenus à utiliser un PC, rédiger un courrier etc., une ½ journée par semaine.

Contact : [clip.nantes@free.fr](mailto:clip.nantes@free.fr) - [www.assoclip.sitego.fr](http://www.assoclip.sitego.fr)

#### Accueillants familiaux

L'unité éducative d'hébergement diversifié (Ministère de la justice) cherche à étoffer son réseau d'accueillants familiaux pour les jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse. Les accueillants familiaux ont un statut de bénévole indemnisé et reçoivent à leur domicile des jeunes entre 13 et 18 ans, avec le soutien permanent de l'équipe éducative.

Contact : 02 40 35 69 30 – [fae-reze@justice.fr](mailto:fae-reze@justice.fr)

#### Un espace d'écoute pour les personnes isolées

Un Français sur dix souffre de solitude et un sur trois n'a pas de contacts avec sa famille. Depuis 2007, les petits frères des Pauvres ont mis en place Solitud'écoute, une plateforme téléphonique animée par des bénévoles. Dédiée aux personnes isolées de plus de 50 ans, ce service leur permet de trouver une oreille bienveillante, quelqu'un à qui parler quand elles ne peuvent plus se déplacer et recherchent un lien vers l'extérieur. Pour continuer à faire vivre son dispositif, l'association recherche des bénévoles. L'écoute est assurée tous les après-midis, sept jour sur sept.

Contact : 0 800 47 47 88, de 15 h à 18 h. Appel gratuit depuis un fixe.